



bulletin



Personne-ressource :
Kenneth A. Nason
Secrétaire de l'Association
416 865-3046
knason@ida.ca

Prière de distribuer aux intéressés dans votre société

BULLETIN N° 3659
Le 14 août 2007

Réorganisation

CTI Capital inc.

Le conseil d'administration de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières a accordé une exemption des exigences du Statut 2 (qualité de membre) et de l'article 15 du Statut 17 à CTI Capital inc. relativement à sa réorganisation.

La nouvelle entité membre, CTI Capital Valeurs mobilières inc., assume toutes les responsabilités de l'ancienne société membre. Le conseil d'administration a jugé qu'une telle exemption ne serait pas préjudiciable aux intérêts du public ou des membres.

La date d'effet de cette transaction est le 23 mars 2007.

Kenneth A. Nason
Secrétaire de l'Association